

Séance du 03 octobre 2023

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20231005-D\_76\_2023-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2023  
Date de réception préfecture : 06/11/2023

Nombre de conseillers municipaux : 23

En exercice : 23

Ayant pris part à la délibération : 18

Date de la convocation : 29/09/2023

Date d'affichage : 29/09/2023

Acte rendu exécutoire après dépôt en  
préfecture le :

L'an deux mil vingt-trois le 3 octobre, le conseil municipal de la commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Patrice MARTIN, maire.

Présents : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc, Monsieur BOHEME Alain, Madame BOURGES Marie-Agnès, Monsieur FOISSIER Vincent, Madame GIBEAU Hélène, Monsieur HUBERT Benoît, Madame LACAM Stéphanie, Madame LAFOSSE Anne Mary, Monsieur LE FOLL Alain, Monsieur LEBON Nicolas, Madame LENORMAND Rose-Marie, Monsieur MARTIN Patrice, Madame MORIN Laurence, Monsieur ROUSSEAUX Pierre, Monsieur SCHACHER Christophe,

Absents excusés : Madame ANFRAY Virginie, Monsieur AUBERT Jacques donne pouvoir à Monsieur BOHEME Alain, Monsieur DUVAL Patrick, Madame GOULAY Martine, Madame JEANNE Marie-Pierre donne pouvoir à Monsieur Patrice MARTIN, Madame MARIE Christelle, Madame MARIE DIT ASSE Chrystelle, Monsieur TURPIN Laurent donne pouvoir à Madame LAFOSSE Anne Mary,

Secrétaire de séance : Monsieur BEAUDOIN Jean-Luc,

**Objet : suppression de poste adjoint administratif**

Délibération 76/2023

Le Maire, rappelle à l'assemblée :

Conformément à l'article L313-3 du code général de la fonction publique,

Conformément à l'article 34 de la loi du 26 janvier 1984, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade.

Considérant le tableau des emplois adopté par le Conseil Municipal,

Considérant la nécessité de supprimer un emploi adjoint administratif suite à l'avis favorable du Comité social territorial du CGD 14 pour une demande de modification de la durée hebdomadaire de service,

Le Maire propose à l'assemblée, la suppression d'un emploi de d'adjoint administratif à temps non complet à raison de 12 heures hebdomadaires,

Le tableau des emplois est ainsi modifié à compter du 1er octobre 2023 :

Emploi : adjoints administratifs :

- ancien effectif 3 (Nombre)

- nouvel effectif 2 (Nombre)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter la modification du tableau des emplois ainsi proposée.

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans les emplois seront inscrits au budget, chapitre 012, article 64.

Accusé de réception en préfecture  
014-200064939-20231005-D\_76\_2023-DE  
Date de télétransmission : 06/11/2023  
Date de réception préfecture : 06/11/2023

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus,

Pour copie conforme, le 06 octobre 2023

Le Maire

P. MARTIN



Le secrétaire

M.BEAUDOIN

